



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 19 janvier 2018

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 25 janvier 2018

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 25 janvier 2018 :

1. *Demande de mise place d'une réflexion relative à la mise à disposition de salles pour les mouvements de jeunesse de la commune*
2. *Demande de sécurisation de certaines routes dangereuses sur le territoire communal*

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Demande de mise place d'une réflexion relative à la mise à disposition de salles pour les mouvements de jeunesse de la commune

A Bertrix, deux mouvements de jeunesse accueillent tout au long de l'année plus de 130 jeunes, à partir de quatre ans : les scouts de Bertrix et le patro d'Orgéo.

Inutile de rappeler l'importance de ces mouvements et le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'éducation des enfants et adolescents, visant à en faire *des citoyens responsables, actifs critiques et solidaires* (www.patro.be). Le scoutisme a pour mission (...) *de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société.* (www.lesscouts.be).

Afin de remplir les missions qu'ils se sont fixés, ces deux groupements comptent sur des équipes d'animateurs motivés qui ne comptent pas leurs efforts. Néanmoins, tant du côté des scouts que du patro, un problème se pose par rapport au local où se déroulent les activités.

Du côté des **scouts**, fin 2017, le Conseil communal s'engageait dans un bail emphytéotique avec les œuvres du doyenné pour le local occupé rue de la Crochette, ce qui semblait de bon augure pour la pérennité des activités. Depuis lors, le Collège aurait suspendu ce bail (en raison de l'importance des travaux à réaliser pour mettre ce local aux normes) et mis à disposition temporairement un espace dans la nouvelle maison des générations.

Le **patro d'Orgéo** pour sa part occupe la maison de village, tous les quinze jours, pour autant qu'elle soit disponible, et doit libérer les lieux ensuite. Impossible d'y stocker tout le matériel, ou les bricolages réalisés lors de l'activité. Cette salle étant également mise à disposition pour des événements privés, il n'est pas possible aux animateurs et aux enfants de se l'approprier, de l'investir comme leur local, avec leurs posters, réalisations et autres éléments allant dans le sens d'en faire un lieu qui leur appartient.

En outre, les animateurs ne disposent pas de locaux pour se réunir afin de planifier et préparer leurs activités.

Dans son programme en 2012, le groupe Osons ! s'engageait à *améliorer les locaux dédiés aux jeunes*. Voilà donc une nouvelle fois une belle occasion de remplir une promesse électorale.

Le Collège peut-il dès nous dire quelles solutions durables il compte apporter à ces problèmes de mise à disposition de locaux pour les deux mouvements de jeunesse de la commune ? Des locaux qu'ils pourraient investir, s'approprier, personnaliser. Notre jeunesse mérite ça.

2. Demande de sécurisation de certaines routes dangereuses sur le territoire communal

La route Auby Bertrix a sans doute le triste record du nombre d'accidents mortels dans la province. Un des éléments qui explique le nombre important d'accidents sur ce tronçon est la configuration même de cette route et la succession de lignes droites et de tournants.

D'autres routes sur la communes présentent les mêmes caractéristiques : la route des Munos, la route Auby Cugnon...

Afin de sécuriser ces routes, nous pensons qu'il serait opportun d'implanter des panneaux indicateurs aux endroits dangereux, et en particulier dans les tournants. Des flèches rouges réfléchissantes éviteraient certainement des sorties de routes. Il y en a d'ailleurs quelques-unes sur la route des Munos.



Le Collège peut-il s'engager à étudier les endroits dangereux sur l'ensemble des routes communales et établir un plan de sécurisation à court terme de ce réseau, par le biais de la pose de signaux ad hoc et éventuellement de catadioptres ?